



**HAUTS-DE-FRANCE**  
**EN SCÈNE**  
Fédération Régionale du réseau Chainon

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de compléter les statuts, de préciser les règles ou les dispositions sujettes à modifications fréquentes concernant les modalités de fonctionnement de l'association.

Cette fédération régionale émane du réseau Chainon, réseau national, regroupe 11 fédérations et coordination régionales et développe un partenariat avec Musicaction au Canada, L'ARÉA Québec et L'ARÉA Belgique.

Le festival Hauts de France en scène a pour but de promouvoir les compagnies du territoire régional. Festival pluridisciplinaire, se déroulant annuellement dans un ou plusieurs lieux de diffusion de la région et où sont programmées en moyenne 10 propositions artistiques sur 3 jours. Le festival est aussi un moment de rencontres privilégiées entre les professionnels de la culture et les compagnies par le biais de temps d'échanges dédiés.

Le festival Région en scène est la partie émergée de la collaboration fructueuse et constante des membres de l'association.

### **1/ Les membres :**

**Les Membres adhérents** : toute structure travaillant dans le spectacle vivant (centre culturel, lieux de diffusion, compagnies dotées d'un lieu de diffusion titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacle 3). Tout nouvel adhérent doit être agréé par les 2/3 des membres du Conseil d'Administration, s'acquitter de la cotisation annuelle de l'association et s'engager à respecter le règlement intérieur de l'association.

Chaque lieu devra désigner la personne en charge de la programmation, représentant la structure dans la vie de l'association HDF en scène.

✓ **Membres de droits** : un représentant institutionnel finançant le projet. Il ne peut pas être membre du conseil d'administration. Ne paie pas de cotisation.

✓ **Membres bienfaiteurs** : toute personne souhaitant soutenir l'association par un don. Elle ne peut pas être membre du conseil d'administration. Ne paie pas de cotisation.

✓ **Membres bénévoles** : toute personne parrainée par un membre du Conseil d'Administration et souhaitant participer à l'organisation et à la vie de l'association. Elle ne peut pas être membre du Conseil d'administration. Ne paie pas de cotisation.

La qualité de membre se perd :

- ✓ Par démission,
- ✓ Par radiation : celle-ci peut être prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave, notamment pour non-respect du règlement intérieur. La décision sera prise à la majorité des 2/3, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Conseil d'Administration pour y être entendu,
- ✓ Par dissolution de la structure ou de l'association adhérente,
- ✓ Par décès

### **Rôles des différents membres :**

Chaque représentant des structures adhérentes s'engage à :

- Faire vivre le réseau : partage de connaissances et d'expériences, participation régulière aux réunions (préparation festival, AG, AGE, et tout autre projet).
- Se rendre disponible et actif pour la préparation et la bonne organisation du festival (caisse, accueil artistes – publics – professionnels, administratif, installation de salles, courses, ...) selon un planning pré-défini.
- Il pourra représenter l'association HDF en scène sous couvert du Conseil d'Administration lors du festival Chainon Manquant, les autres régions en scène, et toute autre action professionnelle pouvant soutenir l'activité de l'association.
- Participe à la programmation du festival Hauts de France en scène.
- Tout représentant devra être bienveillant au fonctionnement de l'association HDF en scène, au respect du règlement intérieur et auprès de ses membres.
- 
- Il se doit de promouvoir l'activité de l'association auprès de sa structure de ses collègues en interne et des partenaires locaux.

## **2/ Le fonctionnement de la fédération HDF en scène**

### **Conseil d'administration**

La Fédération Régionale Hauts de France en scène est dirigée par un Conseil d'Administration composé au minimum de 6 membres et au maximum de 15 membres à jour de leur cotisation, renouvelable par tiers chaque année.

Chaque membre sortant a la possibilité de se représenter.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Bureau chargé de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par semestre. Il peut toutefois être convoqué à tout moment par le Bureau ou à la demande 1/3 de tous les membres. Les décisions sont prises à la majorité +1.

## **Bureau**

Ce Bureau est composé d'un(e) Président(e), d'un(e) Vice-Président(e), d'un(e) Trésorier(e), d'un(e) Trésorier(e) Adjoint(e), d'un(e) Secrétaire, d'un(e) Secrétaire Adjoint(e).

Les membres du Bureau sont élus pour un an.

## **Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres de la Fédération à jour de leur cotisation.

Elle se réunit au minimum une fois par an, elle élit son Conseil d'Administration et fixe le montant de la cotisation annuelle.

Elle est convoquée par le président ou à la demande de la moitié +1 des membres à jour de leur cotisation.

Quinze jours avant la date fixée, les membres de la Fédération seront convoqués par le Secrétaire, l'ordre du jour sera indiqué sur la convocation adressée par courrier/mail.

Le(la) Président (e) préside l'Assemblée Générale et expose la situation morale de l'association, le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan financier à l'approbation de l'Assemblée.

Le quorum nécessaire pour la validité des travaux est fixé à la moitié plus un des membres de la Fédération présents ou représentés.

## **Assemblée Générale Extraordinaire**

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres adhérents, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les modalités prévues à l'article 10 des statuts de l'association

## **Cotisation**

- La cotisation actuelle est de 400 €, elle se décompose en deux adhésions : 100 € pour l'association HDF en scène et 300 € reverse au réseau Chaïnon, elle est susceptible de modification sur décision du CA.

- A titre exceptionnel, l'adhésion pourra toutefois être uniquement de 100€ afin d'encourager et de développer le maillage du territoire régional. Cette demande sera soumise et validée par les membres du CA.

- Chaque adhérent doit être à jour de ses cotisations.

- Aucun vote pour la programmation du festival ne sera tenu en compte si la cotisation n'est pas à jour.

- Pour toute demande d'explication à l'intérêt d'adhérer à ces réseaux de professionnels, les membres du bureau peuvent intervenir auprès des structures. Dans l'intérêt de découvrir le Chaïnon, il pourra être proposé un accompagnement personnalisé.

## **3/ Le projet de l'association**

### **Le festival région en scène**

En amont du festival il est nécessaire que des représentants des lieux d'accueil du festival soient présents aux différentes réunions préparatoires. Leur connaissance des lieux est essentielle pour répartir l'ensemble de la programmation, un lieu d'accueil peut accueillir

plusieurs spectacles (spectacles mais aussi accueils journaliers, présentations de projets, cartes blanches, salon contact, etc).

Il est également essentiel qu'une personne attachée à un des lieux de programmation coordonne l'aspect technique du festival (recenser les besoins techniques des compagnies, les besoins techniques des lieux et les mettre en relation afin de minimiser les locations, prévoir les horaires de montage et d'arrivées des compagnies, etc) et fasse le relai avec les membres de l'association investis dans l'organisation du festival.

En effet, comme nous sommes nombreux à œuvrer sur cet événement et que nous sommes géographiquement éloignés cela permet de centraliser les informations et de les faire remonter.

Afin de veiller au bon déroulement du festival, les lieux d'accueil ont besoin de se rendre pleinement disponibles en amont (pré-montage, accueil des compagnies), et de proposer des espaces d'accueil pour les professionnels accrédités (préparation puis distribution des pochettes aux accrédités, accueil journalier, repas).

A propos des repas il est nécessaire de prévoir un espace dédié ainsi que le matériel utile au bon déroulement (tables, chaises, vaisselle)

Le personnel des lieux, notamment les équipes techniques ainsi que le parc matériel, pourront être mis à disposition des besoins du festival (essentiellement de l'accueil, du montage et démontage).

De plus sont confiés aux lieux d'accueil l'achat et la gestion des caterings en loge des compagnies qu'ils accueillent, ainsi que les cafés d'accueil des professionnels (en amont de la première représentation du matin et d'après-midi)

Les lieux d'accueil se chargent de la billetterie des spectacles qu'ils accueillent et donc de la vente auprès de leur public et des scolaires. Un tarif spécifique sur l'ensemble du festival est convenu en amont avec les lieux d'accueil.

A l'issue du festival, un décompte des recettes sera reversé à l'association Hauts-de-France en scène via une rétrocession, sur présentation d'une facture et d'un RIB de cette dernière

Une convention de partenariat précisant les modalités d'accueil sera établie entre les différents partenaires.

### **Programmation- sélection- vote**

Choix de la programmation :

1/ Proposition de spectacles sur une play liste par les adhérents.

2/ Réunion de préparation, temps d'échange sur les spectacles proposés : artistique/ technique.

3/ Chaque spectacle retenu dans la pré-sélection devra avoir été vu et soutenu par au minimum 3 adhérents, et avoir une date de création de moins de 3 ans.

4/ Réunion avec les lieux d'accueil du festival pour la faisabilité de l'accueil des spectacles pré sélectionnés.

5/ Un échange artistique avec la fédération de Normandie et la Belgique sera proposé.

6/ Définition et validation de la programmation.

7/ Un membre du bureau sera nommé pour prendre attache auprès des cie sélectionnées, lui seul est habilité à prendre contact.

8/ Un coproducteur ou producteur ne peut voter pour un de ses projets.

## **Les rencontres professionnelles**

Chaque membre de la fédération est invité à proposer des thèmes de rencontre

- Salon contact, temps dédié rencontre Cie et les professionnels du spectacle vivant.
- Organisation de séminaire, journée thématique.